

1510 (1^{er} MARS).

Le 1^{er} jour de mars 1510, par mess^{rs} les généraulx des monn^{es}, fut baillé à maistre Jaques Potier, m^e et auditeur en la chambre des comptes du Daulphiné, les boistes de la monnoye de Montelhy-mart de l'ouvrage fait par Claude Faure, m^e part^{er} de lad. monn^e, depuis le 9^e jour de mars 1504 jusques au 23^e jour dudit mois de mars aud. an, esquelles boistes avoit, c'est assavoir, en celle d'or, 3 d. escuz au soleil; item en celles de deniers grands blancs, 11 s. 6 d., combien que ses parchemins font mention de 12 s. 1 d. Item en celle de doubles tournoys, en laquelle avoit 19 d., et en celle de deniers petits tournois, 5 d., pour iceux deniers porter et rendre à mess^{rs} les présidents et auditeurs desd. comptes.

Prout superius scribitur confiteor habuisse. POTIER.

Nota. C'est le reçu original inscrit au registre, par conséquent celui-ci est un véritable journal.

(A. N. Reg. Z, 1^o, 7.)